

SCI 3C1L

au capital social de 30 000 €

540 rue de la Bruyère
27210 BOULLEVILLE

N° SIRET : en cours d'immatriculation

Code NAF : en cours d'immatriculation

N° RCS : en cours d'immatriculation

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 FEVRIER 2024

L'an deux mille quatre vingt, le 25 février à 21H30 heures et juste après avoir signés les statuts de la SCI, société civile immobilière en cours de constitution au capital de 30 000 €, divisé en dix mille parts sociales de valeur nominale unitaire de 3 €, les nouveaux associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Norbert BOULET est unanimement désigné Président de l'Assemblée.

Le Président constate que l'ensemble des Associés sont présents ou représentés, que par conséquent les 10 000 parts sociales que composent le capital social sont intégralement présentes ou représentées et déclare que l'assemblée des Associés est régulièrement tenue.

Norbert BOULET, président de l'assemblée, propose comme secrétaire de la séance Franck BOULET, qui accepte.

Le Président précise que préalablement à cette assemblée, les associés ont signé les statuts de la SCI et qu'il convient maintenant de nommer le ou les gérants de la SCI.

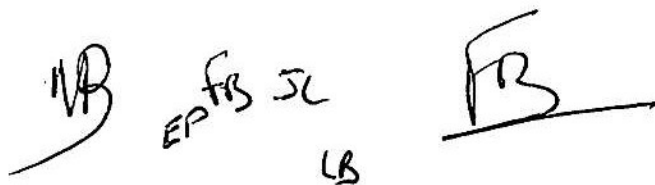
Auparavant, le Président donne la parole au Secrétaire qui donne lecture du rapport, établi par ses soins et transmis au préalable à l'ensemble des associés.

Le Secrétaire rappelle que la constitution de cette SCI a pour finalité l'acquisition d'un immeuble de rapport situé à Gonneville La Mallet rue Léon Duboc, en vue de le mettre en location.

Ce projet d'investissement a été étudié, débattu avec l'ensemble des associés et ces derniers ont exprimé leur volonté d'y participer via la constitution de cette SCI.

Au jour de notre Assemblée, un compromis de vente a été signé le 16 février 2024 par une partie des associés : Norbert BOULET, Julien LAMBERT et Franck BOULET. Ce compromis prévoit une clause de substitution permettant à notre SCI en cours d'immatriculation de se substituer, aux associés signataires du compromis, au moment de la signature de l'acte authentique chez le notaire.

Bien qu'une nouvelle Assemblée Générale Ordinaire sera convoquée le moment venu pour autoriser la gérance de la SCI à signer l'acte authentique d'acquisition de l'immeuble de rapport, il convient pour notre Assemblée de se prononcer pour la reprise au profit de la SCI du compromis de vente signé le



16/02/2024 et d'autoriser la gérance de la SCI à démarcher les établissements de crédits afin d'obtenir une ou des propositions de financement.

Le Secrétaire dépose sur le bureau de l'Assemblée : l'original du compromis signé le 16/02/2024 et en rappelle les éléments significatifs.

Le Président remercie le Secrétaire pour son exposé et appelle les candidats à la gérance à se faire connaître.

Ludivine BOULET, Julien LAMBERT, Franck BOULET et Norbert BOULET sont candidats aux fonctions de gérant de la SCI.

La discussion s'ouvre.

Après échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des Associés nomme Ludivine BOULET, Julien LAMBERT, Franck BOULET et Norbert BOULET gérants de la SCI.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des Associés décide : les quatre co-gérants ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des Associés, attachée aux principes élémentaires de contrôle interne, décide de séparer les fonctions sensibles.

L'Assemblée des Associés décide : Franck BOULET est chargé de la tenue de la comptabilité, de la production des comptes annuels et des déclarations fiscales y afférents et du secrétariat juridique. Par conséquent, Franck BOULET n'a pas le pouvoir de signature bancaire.

L'assemblée des Associés décide : Franck BOULET ne peut engager aucune sortie de trésorerie, sans délégation préalable et unanime des autres co-gérants ou autorisation de l'assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

FB JL
LB EP

FB

LB

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée des Associés donne pouvoir aux gérants, nouvellement nommés, de signer le M0 et d'engager toutes les démarches nécessaires pour l'immatriculation de la SCI en cours de constitution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée des Associés vote la reprise pour le compte de la SCI du compromis de vente signé le 16 février 2024 en vue d'acquérir un immeuble de rapport à GONNEVILLE-LA-MALLET rue Léon Duboc, tel qu'il a été présenté à l'Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée des Associés autorise les gérants à entrer en négociation avec des établissements bancaires en vue d'obtenir une ou des offres de financement dans les conditions fixées dans l'étude prévisionnelle du 30/01/2024 et approuvée par le vote de validation du projet du 04/02/2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée des Associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*** **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

The block contains several handwritten signatures in black ink. There are five distinct signatures visible, some overlapping. The signature 'Boulet' is clearly legible on the right side. Other signatures are more stylized and difficult to read, but they appear to be the names of the associates mentioned in the text.